

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 JUIN 1885.

### Rapport de la Commission des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1885.

(Voir les nos 3, VIII, 70 et 112, session de 1884-1885, de la Chambre des Représentants, et 36, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE, Président; le Comte D'OUTREMONT, DE BRUGES DE GERPINNES, VAUCAMPS et DE PRET ROOSE DE CALESBERG, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, en revisant les prévisions de dépenses pour l'exercice 1885, a réduit le crédit total, qui était de 91,961,588 à 89,037,594, soit une diminution de 2,923,994 francs.

Certains traitements inférieurs ont été augmentés, principalement dans le service des Postes et Télégraphes; d'autre part, des réductions ont été opérées dans le personnel, par la suppression de quelques services.

L'état satisfaisant des voies et du matériel et la baisse des prix des matières et des objets de consommation en général permettent d'apporter à ces deux catégories de dépenses d'importantes réductions.

Sans entrer dans les discussions que les différents postes du Budget ont soulevées à la Chambre des Représentants, votre Commission se borne à présenter les observations qu'elle considère comme les plus importantes.

La question des traverses métalliques a été discutée à la Chambre des Représentants, et comme l'administration surveille les essais qui se font de ce système, nous croyons qu'il faut attendre les résultats de ces expériences. La Commission fait cependant remarquer à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, que l'emploi des traverses en bois est un débouché important pour les bois du pays.

La question concernant l'abandon à l'industrie privée du service de l'entretien du matériel des chemins de fer, aujourd'hui confié aux ateliers de l'Administration, a été également longuement discutée à la Chambre des Représentants.

L'entretien par l'Etat est toujours onéreux et cela d'autant plus que le contrôle est difficile, car il est pour ainsi dire impossible de fixer le prix de revient des réparations exécutées dans les ateliers de l'Etat. L'Exposition universelle d'Anvers est, en ce moment, un exemple frappant de ce que peut faire, en règle générale, l'initiative privée. Nous avons, sous ce rapport, grande confiance dans la compétence des industriels belges et dans les avantages de la concurrence, et nous croyons que le Gouvernement agirait avec sagesse en n'ayant pas de parti pris à cet égard et en examinant avec le plus grand soin cette question importante.

Votre Commission engage vivement le Gouvernement à éviter les passages à niveau partout où des lignes nouvelles sont en construction, et à les supprimer, autant que possible, partout où il en existe, particulièrement sur les grandes voies de communication près des villes.

Il y a quelques perfectionnements à apporter aux gares ; les salles d'attente ne devraient plus servir de passage, comme cela se fait dans presque toutes nos gares en Belgique ; le trottoir à l'intérieur des gares devrait être assez élevé pour permettre aux personnes âgées ou infirmes, d'entrer plus facilement dans les voitures.

On a décidé le maintien de l'exploitation par l'Etat du transport des lettres et des passagers entre Ostende et Douvres ; votre Commission croit qu'il est urgent de réorganiser complètement ce service, qui laisse beaucoup à désirer sous le rapport du confortable et de la rapidité. M. Willequet, à la Chambre des Représentants, se plaignait avec raison des steamers qui font le trajet d'Ostende à Douvres ; bien des voyageurs préfèrent se rendre à Londres, par les magnifiques steamers qui vont de Flessingue à Queenborough, quoique la traversée soit de 8 1/2 heures.

Nous félicitons le Gouvernement d'avoir organisé le service téléphonique à grandes distances, et nous émettons l'espoir que des appareils téléphoniques seront mis à la disposition du public dans les stations intermédiaires, de manière à faciliter et propager les communications dans tout le pays.

Votre Commission recommande tout spécialement à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes les facteurs ruraux, dont le travail est parfois excessif ; il y aura peut-être lieu plus tard, pour faciliter leur travail, de profiter des chemins de fer vicinaux.

Nous prions M. le Ministre de bien vouloir examiner s'il n'y aurait pas avantage à placer le bureau des postes et télégraphes dans la maison communale, surtout dans les localités où le bureau des postes n'est ouvert qu'à certaines heures ; il y aurait aussi un avantage, dans les localités où la gare se trouve dans l'agglomération de la population, de mettre le bureau des postes dans les bâtiments de cette gare.

Nous appelons l'attention de M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes sur ces diverses considérations.

Votre Commission, Messieurs, à l'unanimité de ses membres présents, a l'honneur de vous proposer l'adoption de ce Budget.

*Le Président,*

Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE.

*Le Rapporteur,*

G. DE PRET ROOSE DE CALESBERG,